

## Vente maison secondaire, plus value et TVA

## Par Yannic, le 04/06/2016 à 17:14

Bonjour, je suis sur le point de mettre en vente une maison secondaire acquise depuis plus de 6 ans . Combien vais je payer de plus value et combien de TVA devrais je payer ? Merci de vos réponses.

## Par NicoNot33, le 08/06/2016 à 01:04

Bonjour Yannic, pouvez-vous apporter plus d'éléments à votre question, savoir : date exacte d'acquisition de l'immeuble (immeuble bâti ou terrain + constructions), prix d'acquisition ou évaluation dans l'acte s'il s'agit d'une acquisition à titre gratuit, des travaux ont-ils été effectués sur l'immeuble par vos soins (coût total sachant qu'à l'exclusion des travaux initiaux, seuls les travaux effectués par un homme de l'art, factures à l'appui, et non-encore déduits, peuvent être pris en compte dans le calcul de la plus-value immobilière imposable brute), prix de vente..

Je vous invite par ailleurs à prendre lecture des articles 150 U et suivants du CGI afin de vérifier que vous n'entrez pas dans un cas d'exonération particulier..

Enfin, la vente d'un immeuble bâti de plus 5 ans n'entre pas dans le champ d'application de la TVA : en tant que vendeur vous n'êtes redevable que de la plus-value qui une taxe sur le profit..